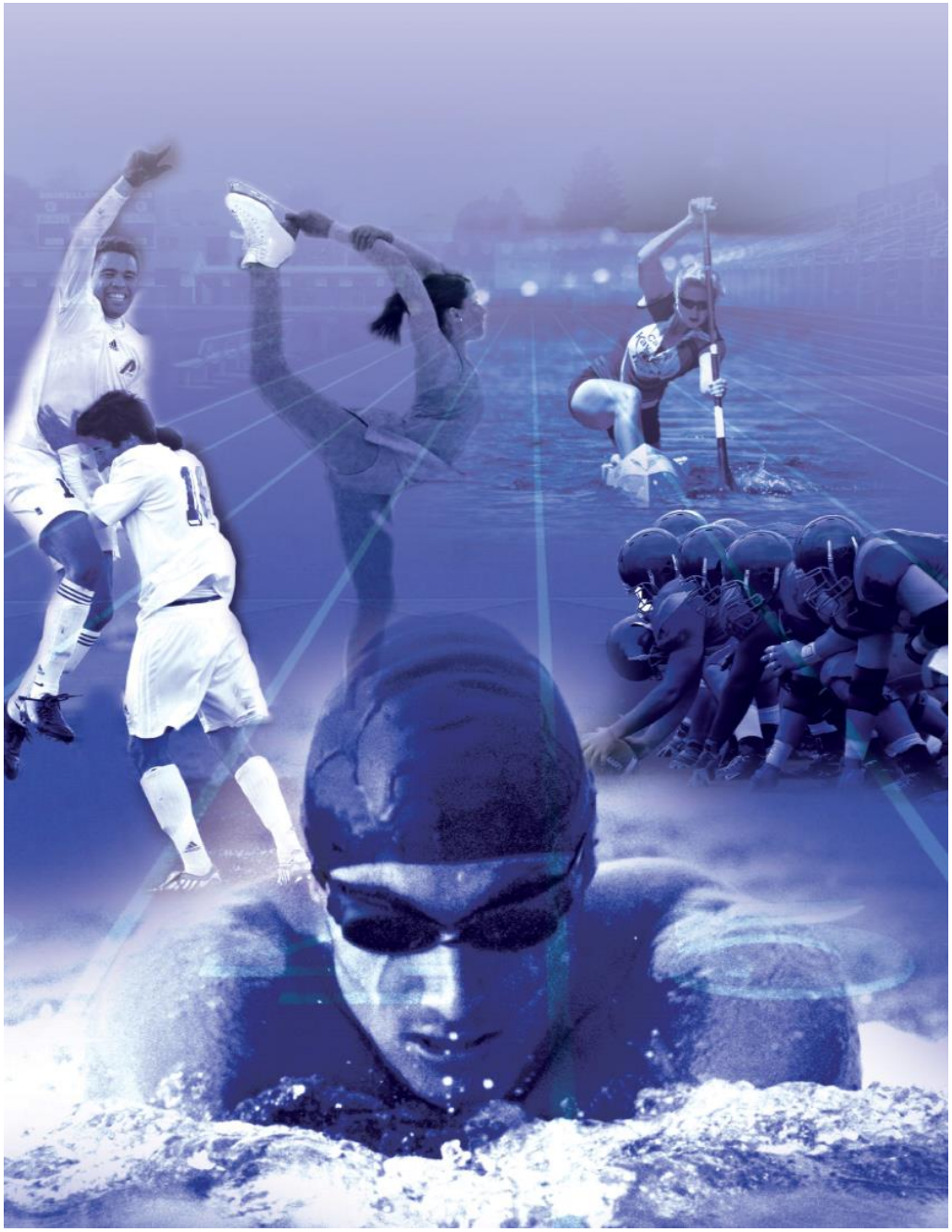

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

# Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie

## Plan d'interventions 2016-17

**Services aux athlètes, aux entraîneurs et aux promoteurs d'événements**

# TABLE DES MATIÈRES

CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE


**PRÉAMBULE** *p. 3 – 5*

**ATHLÈTES**

*2. Admissibilité* *p. 7*
*3. Identification des catégories* *p. 8*
*4. Définitions des catégories d'athlètes* *p. 9 – 10*
*5. Attribution des services* *p. 11 – 17*
*6. Définition des catégories de groupes* *p. 18 – 19*
*7. Services aux athlètes* *p. 20 – 21*
*8. Services aux athlètes – Détail* *p. 22 – 24*
*9. Services aux groupes* *p. 25 – 26*
*10. Services aux groupes – Détail* *p. 27 – 30*
*11. Autres services* *p. 31 – 32*

**ENTRAÎNEURS**

*12. Entraîneurs reconnus* *p. 34*
*13. Services aux entraîneurs* *p. 35 – 36*

**PROMOTEURS D'ÉVÈNEMENTS**

*14. Organigramme* *p. 38*
*15. Partage des responsabilités* *p. 39*
*16. Comité de développement des évènements sportifs de Trois-Rivières* *p. 40*
*17 Programme d'assistance financière pour les évènements majeurs de sport et de loisir de Trois-Rivières* *p. 41 – 42*

# 1 - Préambule

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

Le présent document est un outil de référence des services du CREEM disponibles aux athlètes, aux entraîneurs et aux promoteurs d'évènements. Ce document est un document de travail et est en constante évolution, le but étant de répondre le plus adéquatement aux besoins du milieu. Tous les montants indiqués sont attribués selon les fonds disponibles lors de la demande.

## Mission

- Mobiliser les partenaires du milieu régional dans la mise en place d'environnements propices au développement des acteurs sportifs de la Mauricie.

## Vision

- Devenir un leader au niveau de développement du sport en Mauricie.

## Valeurs

- Excellence, esprit partenarial, accessibilité, innovation, rigueur, respect, mobilisation.

# 1 - Préambule

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## » Philosophie d'intervention auprès des athlètes et des entraîneurs

- Les services sont toujours accordés avec un souci de respect de la mission de la vision et des valeurs du CREEM;
- Les services rendus par le CREEM doivent offrir une bonification des services préalablement disponibles aux bénéficiaires;
- Les services de groupe sont toujours priorisés aux services individuels;
- Les types de services et le niveau de soutien disponible diffèrent selon le niveau de reconnaissance des athlètes et des entraîneurs;
- Les services sont offerts selon les fonds disponibles;
- Les services aux athlètes « EXCELLENCE » sont dispensés surtout par l'entremise du l'INS-Québec.
- Le soutien aux groupes et aux entraîneurs du CREEM est fait avec un souci pour le développement du sport dans toute la région de la Mauricie. Ainsi il est possible que certains critères ou préalables soient modifiés de temps à autre pour certains territoires de la Mauricie.

# 1 - Préambule

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## » Pôles de service

- Les pôles de services sont des endroits physiques qui ont des ententes de partenariat non exclusives avec le CREEM dans le but de faciliter le déploiement des services du CREEM aux groupes reconnus par le CREEM. Ces endroits sont des institutions publiques ou sans but lucratif qui offrent des plateaux sportifs (gymnases, salles d'entraînement ou autres) et des services médico-sportifs (physiothérapie, kinésiologie, massothérapie) à la communauté. Les pôles de service sont distribués sur le territoire de la Mauricie de manière à ce que tous les groupes puissent y avoir accès.
- Il y a trois pôles de services du CREEM en Mauricie :
  - le Complexe Sportif Alphonse-Desjardins à Trois-Rivières ;
  - le Collège Shawinigan, à Shawinigan ;
  - un troisième point de service à venir à La Tuque.

# SERVICES AUX ATHLÈTES

# 2 - Admissibilité

## » Athlètes

- Un athlète admissible aux services du CREEM :
  - A sa résidence permanente ou s'entraîne régulièrement sur le territoire de la Mauricie,*et;
  - Pratique un sport ou une discipline reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) qui est soutenu dans le cadre du programme de soutien au développement de l'excellence sportive, et;
  - Fait partie d'un groupe d'entraînement ou de développement reconnu par le CREEM, ou
  - Est identifié par sa fédération sportive auprès du MEES comme étant de niveau « EXCELLENCE », « ÉLITE » ou « RELÈVE » ou est identifié « ESPOIR » par sa fédération sportive.

N.B : Les athlètes inscrits dans un programme Sport-études ou dans une concentration sportive d'une institution scolaire ou les étudiants-athlètes d'un collège ou d'une université peuvent recevoir des services du CREEM selon les modalités d'ententes avec leurs institutions respectives.

*Shawinigan, Trois-Rivières, La Tuque et les MRC (Mékinak, Maskinongé et les Chenaux)

# 3 - Identification des catégories d'athlètes

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

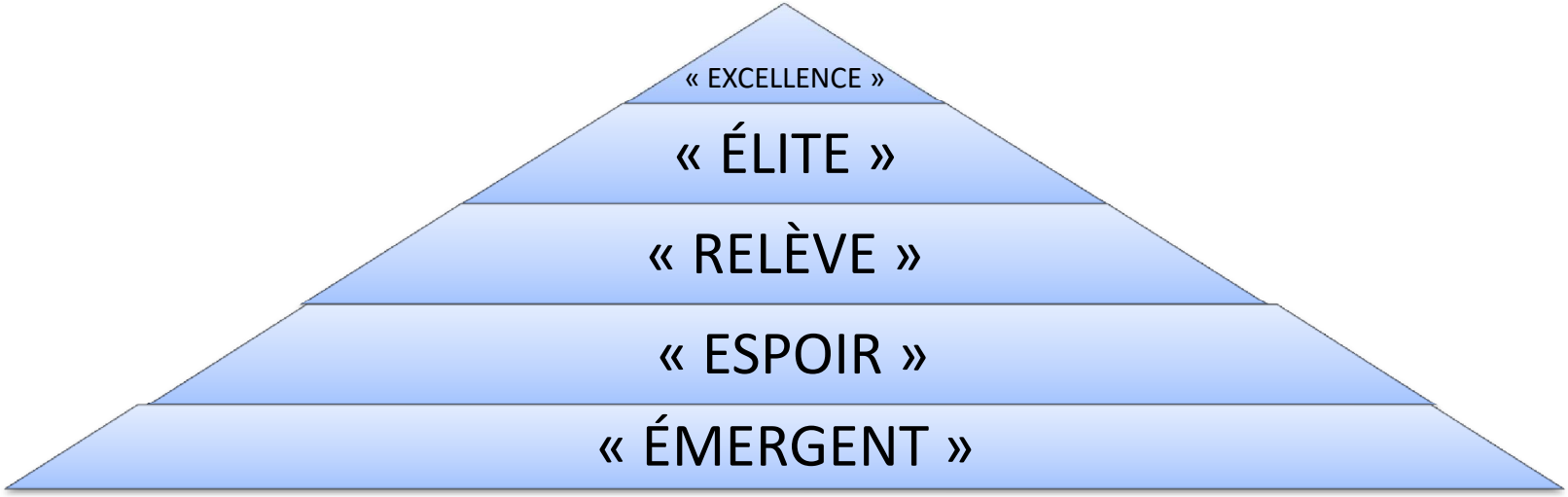


- Les critères et les modalités de sélection des athlètes « EXCELLENCE », « ÉLITE », « RELÈVE » varient d'une discipline à l'autre. Ces critères sont en concordance avec le modèle de développement de l'athlète présenté dans le plan de développement de l'excellence des fédérations qui sont reconnues par le MEES.
- Certaines fédérations nomment aussi des athlètes « ESPOIR » pour leurs propres fins.
- La catégorie d'athlètes « ÉMERGENTS » a été créée en Mauricie et est financée à 100 % par des partenaires locaux et régionaux, ces athlètes reçoivent des services par le groupe partenaire du CREEM auquel ils sont affiliés.

# 4 - Définition des catégories d'athlètes

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 4.1 Athlète « EXCELLENCE »

- Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau senior ou développement par Sport Canada. De plus, exceptionnellement et sur présentation de la justification appropriée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il pourrait s'agir d'un athlète membre régulier ou d'une athlète membre régulière de l'équipe canadienne senior.

## 4.2 Athlète « ÉLITE »

- Membres de l'équipe du Québec ouverte. Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le MEES. Seules les disciplines soutenues pour la réalisation de leurs plans de développement dans le cadre du soutien au développement de l'excellence sportive peuvent soumettre des listes d'athlètes ÉLITE au MEES. Les critères et les modalités de sélection varient d'une discipline à l'autre. Ces critères sont en concordance avec le modèle de développement de l'athlète présenté dans le plan de développement de l'excellence de la fédération.

## 4.3 Athlète « RELÈVE »

- Membres d'une équipe du Québec avec un niveau de performance inférieur à celui des athlètes identifiés ÉLITE.

Source : http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraineurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/credit-dimpot/athletes-identifies/

# 4 - Définition des catégories d'athlètes

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 4.4 Athlète « ESPOIR »

- Les athlètes « Espoir » sont identifiés à ce titre par leur fédération sportive respective à partir de la définition inscrite dans leur modèle de développement des athlètes.
- La définition d'athlètes « Espoir » doit prendre en compte les caractéristiques suivantes :
  - Les athlètes répondent aux critères des athlètes engagés dans une démarche d'excellence; et
  - Les conditions d'encadrement sont appropriées (qualifications des entraîneurs, disponibilité des installations, nature des occasions d'entraînement et de compétition) selon le modèle de développement des athlètes.

Source : http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraineurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/credit-dimpot/athletes-identifies/

## 4.5 Athlète « ÉMERGENT »

- Les athlètes émergent font tous parti d'un groupe partenaire CREEM.
- Les athlètes émergent sont tous les athlètes qui ne sont pas identifiés de niveau EXCELLENCE, ÉLITE, RELÈVE ou ESPOIR mais qui, selon la structure de développement d'un groupe en conformité avec le modèle de développement de l'athlète (MDA) de la fédération, se situent au moins au stade 4 : s'entraîner à s'entraîner et/ou dans les catégories retenues aux Finales des Jeux du Québec.

## 5.1 Athlètes

Des services individuels sont disponibles pour les athlètes identifiés de niveau EXCELLENCE, ÉLITE, RELÈVE ou ESPOIR par le MEES. Vous trouverez le détail de ces services aux points 7 et 8 du présent document.

N.B. : Certains athlètes inscrits dans un programme Sport-études ou dans une concentration sportive d'une institution scolaire ou des étudiants-athlètes d'un collège ou d'une l'université peuvent recevoir des services du CREEM selon les modalités d'ententes avec leurs institutions respectives.

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 5.2 Groupes

### Partenariats du CREEM 2014-17

Pour la période de trois ans débutant le 1er avril 2014 et terminant le 31 mars 2017, les groupes partenaires du CREEM et ayant accès à une forme de soutien de la part du CREEM seront les clubs ou organismes ayant rencontré les **préalables** suivants :

1. Seront enregistrés en tant que corporation à but non lucratif régi par la partie III de la loi sur les compagnies, une association régionale mandatée par ses membres ou par la fédération pour s'occuper de l'élite régionale dans son sport, une école ou une commission scolaire;
   a. Cette entité doit être membre de la fédération québécoise du sport que le club ou organisme pratique ou du RSEQ.
2. Pratiqueront un sport ou une discipline fédérée et reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MEES);
3. Pratiqueront un sport ou une discipline soutenue dans le cadre du programme de soutien au développement de l'excellence sportive du MEES;
4. Auront une planification annuelle des entraînements incluant les objectifs du groupe pour la prochaine saison.
5. Auront au moins un entraineur « Certifié(e) » dans le « Profil compétition » ou mieux ou équivalent, du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Si, pour un sport en particulier, dans un pôle de services en particulier aucun groupe ne répond à ce prérequis, un entraîneur(e) « Formé(e) » dans le « profil de compétition » ou mieux ou équivalent, sera accepté.
6. Auront une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des activités du groupe.
7. Auront une entente écrite avec le/les propriétaires d'installation sportive qu'utilise le groupe pour ces entraînements.

# 5 - ATTRIBUTION DES SERVICES -
## Groupes

CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

- Les groupes ayant remis leurs dossiers de candidatures et ayant rencontré les prérequis avant la date limite de dépôt seront tous évalués selon les **critères** pondérés suivants :

1. ENTRAÎNEURS (25 %)
   a. Niveau de formation des entraîneurs oeuvrant auprès des athlètes ciblées.
   b. Encadrement des athlètes (Ratio Entraîneurs/Athlètes lors d'un entraînement type)
2. ATHLÈTES (25 %)
   a. Statut des athlètes produits par le groupe, qui s'entraînent avec le groupe. (Reconnaissance de Sport Canada du MEES ou du CREEM : Excellence, Élite, Relève, Espoir ou Émergent)
3. BASSIN DE RELÈVE POUR LE GROUPE (20 %)
   a. Nombre de membres du club ou de l'organisme, dans les stades 1 à 3 du DLTA. (Stade 1 : Enfant actif, Stade 2 : S'amuser grâce au sport, Stade 3 : Apprendre à s'entraîner)
4. INSTALLATIONS SPORTIVES (20 %)
   a. Nombre d'heures d'entraînement par semaine des athlètes ciblé. (Comparé aux exigences du plan de développement de l'excellence de la fédération)
   b. Qualité des installations (Possibilité pour les athlètes de s'y développer dans des conditions similaires au meilleures pratiques au niveau canadien)
5. COMPÉTITIONS (10 %)
   a. Pourcentage d'athlètes du groupe qui participeront à un réseau de compétitions (Minimum de 4 compétitions sanctionnées par la fédération annuellement).

# 5 - ATTRIBUTION DES SERVICES -
## Groupes

CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

- Suite à l'évaluation des groupes, une liste de priorisation sera établie. Tous les groupes satisfaisant aux critères d'un « groupe d'entraînement » seront nommés « groupes d'entraînement reconnus par le CREEM » et soutenus par le CREEM. Les ententes avec les groupes d'entraînement auront une durée de trois ans.
- Lorsque les groupes d'entraînement auront été identifiés, les groupes les mieux placés dans la liste de priorisation qui rempliront les conditions d'un « groupe de développement » reconnu par le CREEM seront nommés ainsi, pour une période de trois ans.
- Les ententes avec les groupes seront conclues sous forme de plan d'action qui détaillera les besoins en services des groupes et en estimera la valeur. Les plans d'action seront signés par les partenaires et seront renouvelés annuellement pendant la période de financement.
- Les groupes restant sur la liste de priorisation n'ayant été nommés ni groupe d'entraînement ni groupe de développement n'auront pas de plan d'action, mais auront accès à un fonds pour des projets spécifiques (FPS) visant à améliorer l'expérience des athlètes du groupe et le classement du groupe lors de la prochaine évaluation. Les projets acceptés toucheront le perfectionnement des athlètes.

### Sports Scolaires

- Les sports qui sont pratiqués principalement dans les institutions scolaires en Mauricie (football, basket-ball, volleyball et badminton) peuvent soumettre leur candidature pour devenir un groupe reconnu par le CREEM. Par contre, s'ils ne sont pas reconnus groupes d'entraînement, ils seront immédiatement référés au FPS.

# 5 - ATTRIBUTION DES SERVICES -
## Groupes

CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

### Maintien

- Les groupes d'entraînement et les groupes de développement seront rencontrés par un conseiller du CREEM une fois par année ou au besoin pendant la période de financement pour vérifier le maintien de la conformité aux préalables et aux critères. Un groupe qui cesse de répondre aux préalables et/ou aux critères pendant la période de financement doit informer le CREEM dans les meilleurs délais et prendre les actions nécessaires afin de régulariser sa situation.

### Financement

- Les groupes partenaires seront divisés en sous-groupes selon leur classement. Chaque sous-groupe profitera d'un financement maximal identique. Le financement annuel maximal pour chaque groupe sera déterminé par les fonds disponibles spécifiquement pour les groupes d'entraînements ou de développement.

Les groupes qui n'auront été nommés ni groupe d'entraînement ni groupe de développement, mais qui auront rempli les préalables du programme, pourront faire une demande annuellement au fonds pour projets spécifiques (FPS). Le montant disponible dans le FPS sera établi annuellement par le CREEM.

**Le montant de financement maximal annuel n'est pas un montant garanti ni réservé pour chaque groupe. Il s'agit d'un montant de référence maximal que le CREEM ne peut dépasser afin de respecter ses budgets. En aucun temps, un groupe ne peut dépasser ce montant, même s'il n'a pas atteint sa limite de financement lors d'une année précédente.**

# 5 - ATTRIBUTION DES SERVICES -
## GROUPES

CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

### Période de financement

- La période de financement pour les partenariats du CREEM s'étend du 1er avril 2014 au 31 mars 2017.

Tous les groupes d'entraînement et les groupes de développement ayant été reconnus comme tels à la suite du processus de sélection et de priorisation connaîtront le financement maximal auquel ils auront droit pour toute la période de financement.

### Plan d'action

- Le plan d'action est le document que chaque groupe d'entraînement ou groupe de développement devra remplir annuellement. C'est dans ce plan d'action que les groupes identifieront leurs besoins et les services qu'ils désirent recevoir de la part du CREEM. Un échéancier pour l'utilisation des services par le groupe sera aussi établi. Si un service n'est pas utilisé avant cette date, le montant réservé par le CREEM pour ce service sera libéré et réaffecté à un autre groupe ou à un autre projet. Lorsque les services demandés par les groupes auront été acceptés, le plan d'action sera signé. Les groupes qui bénéficieront du volet de soutien à l'engagement des entraîneurs auront cette entente annexée à leur plan d'action.

# 5 - ATTRIBUTION DES SERVICES -
## Groupes

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

### Échéancier et processus

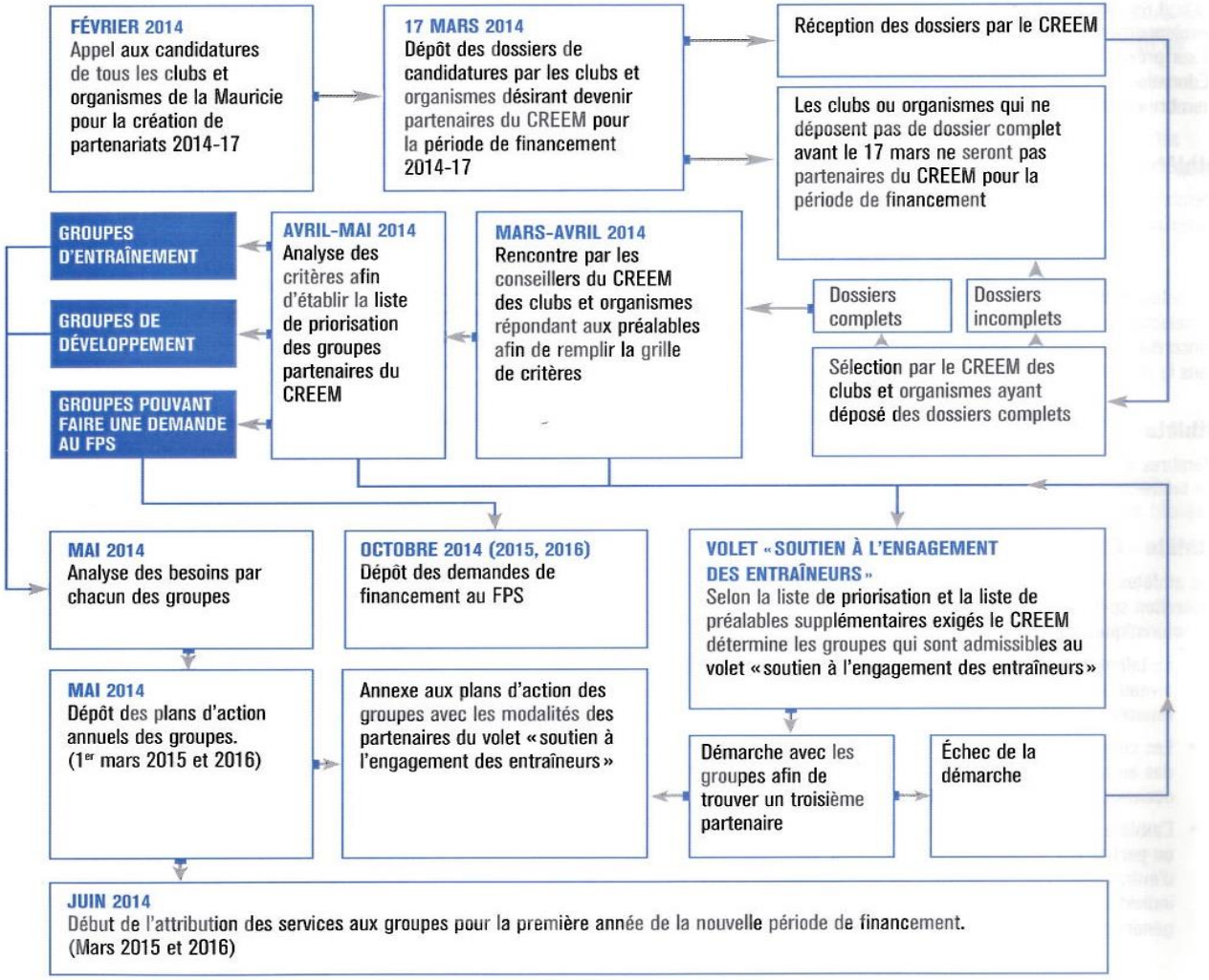

# 6 - Définition des catégories de Groupes

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 6.1 Groupe d'entraînement

### Conditions

- Une discipline sportive ne peut créer qu'un seul groupe d'entraînement en Mauricie ;
- Une discipline sportive peut créer un groupe d'entraînement et un ou deux groupes de développement s'ils sont rattachés à des pôles de services différents.

### Composition

- Au moins 5 athlètes, dont au moins 2 sont identifiés EXCELLENCE, ÉLITE ou RELÈVE par le MEES au moment de l'évaluation du groupe. Ces athlètes reconnus s'entraînent régulièrement avec le groupe et portent toujours les couleurs du groupe lors de compétitions ;
- Les autres athlètes du groupe doivent tous être reconnus ESPOIR ou ÉMERGENT.
- Au moins un entraîneur certifié dans le profil Compétition du PNCE ou mieux ou équivalent doit encadrer le groupe.

### Exigences

- Le sport ou la discipline pratiquée par le groupe doit être fédérée et reconnue par le MEES ;
- Le sport ou la discipline pratiquée par le groupe doit être soutenue dans le cadre du programme de soutien au développement de l'excellence sportive du MEES ;
- Les activités d'un groupe d'entraînement doivent être encadrées par une tierce partie affiliée à la fédération québécoise du sport que le groupe pratique ou membre du RSEQ :
  - une corporation à but non lucratif régie par la partie III de la *Loi sur les compagnies (Club sportif);*
  - une association régionale mandatée par ses membres ou par la fédération ;
  - une école ou une commission scolaire ;
- Le club ou l'organisme doit souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble de ses activités ;
- Le groupe doit présenter une planification annuelle des entraînements des athlètes ciblés incluant les objectifs du groupe.

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

# 6.2 Groupe de développement ou partenaire ayant accès au FPS

## Conditions

- Une discipline sportive ne peut créer qu'un seul groupe de développement ou partenaire ayant accès au FPS par pôle de services ;
- Une discipline sportive peut créer un groupe d'entraînement et un ou deux groupes de développement ou partenaire ayant accès au FPS s'ils sont rattachés à des pôles de services différents ;
- Le nombre de groupes de développement ou de partenaires ayant accès au FPS reconnus par le CREEM dépend des fonds locaux ou régionaux investis par les partenaires du CREEM spécifiquement pour eux.

## Composition

- Au moins 5 athlètes, tous reconnus ESPOIR ou ÉMERGENTS ;
- Au moins un entraîneur certifié dans le profil Compétition du PNCE ou mieux ou équivalent doit encadrer le groupe. Si, pour un sport en particulier, dans un pôle de services en particulier, aucun groupe ne répond à ce préalable, un entraîneur formé dans le profil Compétition sera accepté.

## Exigences

- Le sport ou la discipline pratiquée par le groupe doit être fédérée et reconnue par le MEES ;
- Le sport ou la discipline pratiquée par le groupe doit être soutenue dans le cadre du programme de soutien au développement de l'excellence sportive du MEES ;
- Les activités d'un groupe doivent être encadrées par une tierce partie affiliée à la fédération québécoise du sport que le groupe pratique ou membre du RSEQ :
  - une corporation à but non lucratif régie par la partie III de la *Loi sur les compagnies (Club sportif);*
  - une association régionale mandatée par ses membres ou par la fédération ;
  - une école ou une commission scolaire ;
- Le club ou l'organisme doit souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble de ses activités ;
- Le groupe doit présenter une planification annuelle des entraînements des athlètes ciblés incluant les objectifs du groupe.

# 7 - Services aux athlètes

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 7.1 Services aux athlètes « EXCELLENCE »

Services assumés en grande partie par l'INS-Québec; si le CREEM offre des services qui ne sont pas offerts par l'INS-Québec, les athlètes « EXCELLENCE » de la Mauricie ont accès aux mêmes services que les athlètes « ÉLITE ». Ceci inclut les services qui sont offerts par l'INS-Québec, mais pour lesquels il n'y a pas d'intervenants reconnus par l'INS-Québec en Mauricie.

## 7.2 Services aux athlètes « ÉLITE » et « RELÈVE »

- Diffuser et faciliter l'accès à certains services par l'INS-Québec:
  - Un programme de soutien en services scientifiques de groupe accessible par les fédérations provinciales de sport.
- Services offerts par le CREEM
  - Services médico-sportifs (Assurance PAAC)
  - Services en science du sport
  - Soutien financier pour participer à des compétitions de niveau canadien ou supérieur
  - Autres services par leur appartenance à un groupe partenaire du CREEM.

# 7 - Services aux athlètes

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 7.3 Services aux athlètes « ESPOIR »

- Soutien financier pour participer à des compétitions de niveau canadien ou supérieur.
- Autres services par leur appartenance à un groupe partenaire du CREEM.

## 7.4 Services aux athlètes « ÉMERGENTS »

- Ces athlètes peuvent avoir accès à des services par leur appartenance à un groupe partenaire du CREEM.

# 8 - Services aux athlètes - Détails

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 8.1 Services médico-sportifs

| | ÉLITE | RELÈVE | ESPOIR | ÉMERGENT |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |
| Physiothérapie, thérapie du sport, massothérapie | Le plan annuel "Bronze" du Programme d'assurances pour les athlètes canadiens (PAAC) offert gratuitement à tout les athlètes interessé. Voir 10.2 | | Assurance disponibles pour les athlètes ESPOIR qui font partie d'un groupe partenaire qui décide d'offrir ce service à ses athlètes. Voir 10.2 | Assurance disponibles pour les athlètes ÉMERGENTS qui font partie d'un groupe partenaire qui décide d'offrir ce service à ses athlètes. Voir 10.2 |
| Chiropratique, acupuncture, ostéopathie, orthésiste, nathuropathie, orthophonie, psychologie | | | | |

ÅTout les athlètes reconnus ÉLITE ou RELÈVE seront rencontré afin qu'ils puise exprimer leurs besoins et leur intérêt à être assuré pour des soins médico-sportifs.
ÅPour plus d'information sur le PAAC veuillez voir la section 10.2 ou contacter le CREEM.

# 8 - Services aux athlètes - Détails

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 8.2 Services en science du sport

<table>
<tr><th></th><th>ÉLITE</th><th>RELÈVE</th><th>ESPOIR</th><th>ÉMERGENT</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Nutrition</td><td>Maximum<br>240 $/année</td><td>Maximum<br>120 $/année</td><td colspan="2" rowspan="3">Services disponibles pour les athlètes ESPOIR ET ÉMERGENTS qui font partie d'un groupe partenaire ayant accès à ces services.</td></tr>
<tr><td>Intervention en Psychologie sportive</td><td colspan="2">Projets de groupe, rencontres individuelles selon disponibilités. Veuillez contacter le CREEM</td></tr>
<tr><td>Kinésiologie: plan d'entrainement ou évaluation de la condition physique</td><td>Maximum<br>240 $/année</td><td>Maximum<br>120 $/année</td></tr>
<tr><td>Kinésiologie : supervision de séance d'entraînement</td><td colspan="4" rowspan="2">Services disponibles pour les athlètes ÉLITE, RELÈVE, ESPOIR ET ÉMERGENTS qui font partie d'un groupe partenaire ayant accès à des ces services.</td></tr>
<tr><td>Évaluation condition physique</td></tr>
</table>

ÅTous ces services sont attribués selon la disponibilité des budgets au moment de la demande.

# 8 - Services aux athlètes - Détails

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 8.3 Services – autres

| | ÉLITE | RELÈVE | ESPOIR | ÉMERGENT |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |
| Soutien financier à la participation aux compétitions | Demandes en ligne: www.creem.ca: Disponible pour les équipes aussi. | | | Non admissibles |
| Salles d'entraînement | Accès gratuit à une des salles d'un partenaire du CREEM. (sur demande) | | Non admissible | |
| Conférences | Offertes par le CREEM à tous les groupes partenaires | | | |

# 9 - Services aux Groupes

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 9.1 Groupes d'entraînement

Le soutien aux groupes d'entraînement se concrétise par un Plan d'action pris en charge par le CREEM. Les services sont subventionnés selon les budgets disponibles pour chaque groupe d'entraînement. Chaque service accordé pour un groupe dans son plan d'action doit toucher le plus d'athlètes du groupe possible. Si un service demandé touche moins de 25 % des athlètes du groupe, le montant accordé à ce service ne pourra dépasser le pourcentage du montant total qui est équivalent au pourcentage d'athlètes qui seront touchés par le service.

Le « Plan d'action » contient une ou plusieurs des composantes suivantes :

### 9.1.1 Services médico-sportifs

- Un groupe d'entraînement peux décider d'assurer certains ou toute leurs athlètes avec le PAAC, en utilisant une partie du montant qui leur est attribué annuellement pour payer les primes. Voir 10.2

### 9.1.2 Services en science du sport

- Kinésiologie
  - Évaluation de la condition physique
  - Planification
  - Supervision
- Intervention en psychologie du sport
- Nutrition sportive

### 9.1.3 Autres services

- Financement d'équipement
- Accès à des plateaux sportifs
- Activité de perfectionnement
- Autres demandes à analyser

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

# 9.2 Groupes de développement ou partenaires ayant accès au FPS

Le soutien aux groupes de développement se concrétise par un Plan d'action pris en charge par le CREEM. Les services sont subventionnés selon les budgets disponibles pour chaque groupe de développement. Chaque service accordé pour un groupe dans son plan d'action doit toucher le plus d'athlètes du groupe possible. Si un service demandé touche moins de 25 % des athlètes du groupe, le montant accordé à ce service ne pourra dépasser le pourcentage du montant total qui est équivalent au pourcentage d'athlètes qui seront touchés par le service.

Le « Plan d'action » contient une ou plusieurs des composantes suivantes :

### 9.2.1 Services médico-sportifs

- Un groupe d'entraînement peux décider d'assurer certains ou toute leurs athlètes avec le PAAC, en utilisant une partie du montant qui leur est attribué annuellement pour payer les primes. Voir 10.2

### 9.2.2 Services en science du sport

- Kinésiologie
  - Évaluation de la condition physique
  - Planification
  - Supervision
- Intervention en psychologie du sport
- Nutrition sportive

### 9.2.3 Autres services

- Financement d'équipement
- Accès à des plateaux sportifs
- Activité de perfectionnement
- Autres demandes à analyser

Les partenaires ayant accès au FPS peuvent choisir **UN** projet parmis les services énumérées ci-dessus.

# 10- Services aux groupes - Détails

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 10.1 Préparation des athlètes

### Préparation des athlètes

| SERVICE | DESCRIPTION | CONDITIONS |
|---|---|---|
| Activités de perfectionnement pour les athlètes | Voici quelques exemples d'activités qui peuvent être remboursées par le CREEM :<br>• Participation des athlètes du groupe à un camp de perfectionnement ;<br>• Invitation d'un spécialiste ;<br>• Autres activités de perfectionnement des athlètes atteignant les objectifs du programme. | Dépenses admissibles :<br>Athlètes<br>• Frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription.<br>Spécialiste invité<br>• Déplacement, hébergement, nourriture. |
| Plateaux d'entraînement | Soutien financier pour payer les frais de plateaux sportifs attribuables aux entraînements d'un groupe.<br>* **L'accès d'un groupe à ce service est à la discrétion du comité exécutif du CREEM.** | Avant de pouvoir considérer l'attribution de ce service, les facteurs suivants seront pris en compte :<br>• le contexte régional sportif de la discipline;<br>• l'implication d'une tierce partie dans l'acquittement des sommes pour l'accès à des plateaux d'entraînement. |
| Financement d'équipement | Financement d'équipement spécifique au sport devant servir à l'entraînement des athlètes du groupe. | Ne sont pas admissibles :<br>• Les équipements individuels nécessaires à la pratique du sport (p. ex. raquettes de tennis, casques de football) ;<br>• Les caméras, caméras vidéo communes, ordinateurs et tablettes électroniques, ou imprimantes ainsi que tout autre matériel électronique qui n'est pas spécifique au sport ;<br>• Les équipements de conditionnement physique. |

# 10- Services aux groupes - Détails

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 10.2 Services médico-sportifs

### Programme d'assurances pour les athlètes canadiens (PAAC)

### Généralités

**Type d'assurance** : Assurance de 2e instance. L'athlète qui est déjà assuré par une assurance de ses parents doit d'abord demander un remboursement à cette assurance.

**Lien web**: http://www.mkirsch.ca/CAIP2_ver_3_fr.htm

### Athlètes admissibles

Ce programme d'assurances est accessible GRATUITEMENT à tous les athlètes reconnus par le CREEM qui désirent s'inscrire. Il est disponible individuellement aux athlètes reconnus Élite ou Relève et il est possible que certains groupes partenaires du CREEM décident d'assurer certains ou tout les athlètes de leur groupe reconnu au CREEM en utilisant une partie du montant qui leur est attribué annuellement en services par le CREEM.

### Types de blessures couvertes

**Blessures accidentelles**

Ex. : Entorse, tension apparue soudainement

**Surmenage sportif**

Ex. : Tendinite

### Intervenants

Les athlètes reconnus par le CREEM qui ont l'avantage de se faire payer la prime du PAAC doivent prioritairement consulter les intervenants reconnus par le CREEM.

### Coût

Pour une adhésion annuelle (12 mois à partir de la date d'inscription).

**Or** : 440 $ +TVQ 9%.

**Argent** : 270 $ +TVQ 9%.

**Bronze** : 125 $ +TVQ 9%.

Le programme bronze est celui qui est offert gratuitement aux athlètes admissibles cités au haut de la page. (Il est possible d'augmenter de niveau en payant la différence au CREEM. Contactez le CREEM pour connaitre les avantages.)

# 10 - Services aux groupes - Détails

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 10.3 Services en science du sport

**Services en science du sport**

| SERVICE | DESCRIPTION | CONDITIONS |
|---|---|---|
| Nutrition | Consultation<br>Lors d'une situation exceptionnelle où un athlète d'un groupe requerrait une attention individuelle en nutrition, un groupe peut utiliser une partie du montant lui ayant été accordé pour permettre à cet athlète de consulter l'un des nutritionnistes du sport reconnus par le CREEM. | 1. Seuls les nutritionnistes par le CREEM peuvent donner ce service.<br>2. Le CREEM rembourse un maximum de 75 % de la facture des rencontres.<br>3. Le CREEM rembourse le nutritionniste directement. |
| Nutrition | Conférence ou atelier avec un nutritionniste du sport.<br>Sujets possibles :<br>1. Les bases de la nutrition sportive (athlètes, parents, entraîneurs)<br>2. Applications en compétition<br>3. Perte de poids<br>4. Gain de masse<br>5. Suppléments<br>6. Nutrition pour les sports d'endurance<br>7. Recettes pour les athlètes (atelier pratique, max. 10 participants)<br>8. Ménager les dégâts des vacances<br>9. L'épicerie en camp d'entraînement<br>10. Manger au restaurant. | 1. Seuls les nutritionnistes par le CREEM peuvent donner ce service.<br>2. Pour chaque conférence, 250 $ sont déduits du montant disponible pour le plan d'action du groupe.<br>3. Deux sujets de conférence peuvent être jumelés pour n'en faire qu'une.<br>4. Les conférences sont d'une durée approximative d'une heure.<br>5. D'autres sujets peuvent être abordés, au besoin. Demandez à votre conseiller. |
| Conditionnement physique | Séances de conditionnement physique<br>• Séances de spinning<br>• Séances de yoga athlétique<br>• Autres demandes | 1. Ces services sont donnés par des kinésiologues reconnus par le CREEM.<br>2. Ces services sont donnés prioritairement dans les pôles de services du CREEM.<br>3. Le montant à être déduit du montant disponible pour le plan d'action d'un groupe pour l'un de ces services varie selon les facteurs suivants : le nombre de séances, l'intervenant, le moment de l'année et de la journée choisi, la disponibilité des plateaux.<br>4. Ces services sont payés par le groupe et remboursé par le CREEM sur présentation des pièces justificatives. |

# 10 - Services aux groupes - Détails

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 10.3 Services en science du sport

| | | |
|---|---|---|
| Kinésiologie | Services-conseils qu'un kinésiologue peut apporter à des groupes du CREEM en musculation et en conditionnement physique :<br>• Supervision de séances de musculation<br>• Supervision de séances de conditionnement physique spécifique au sport<br>• Supervision de séances de conditionnement physique hors saison<br>• Supervision de tests (force, endurance, impulsion, vitesse, etc.)<br>• Autres demandes | 1. Ces services sont donnés par des kinésiologues reconnus par le CREEM.<br>2. Ces services sont donnés prioritairement dans les pôles de services du CREEM.<br>3. Le montant à être déduit du montant disponible pour le plan d'action d'un groupe pour ce service varie selon les facteurs suivants : le nombre de séances, le taux horaire de l'intervenant, la disponibilité d'un plateau sportif. |
| Psychologie du sport | Services qu'un intervenant en psychologie du sport peut apporter à des groupes du CREEM :<br>• Conférence ou atelier avec le groupe<br>• Accompagnement d'un groupe/entraîneur<br>• Soutien à l'entraîneur pour une situation spécifique | 1. Un entraîneur qui désire faire la demande d'une conférence en psychologie du sport pour son groupe devra faire part des problématiques qu'il rencontre avec son groupe à l'intervenant et, ensemble, ils pourront déterminer la meilleure approche. Si une conférence avec le groupe est l'action choisie, le sujet sera déterminé par l'intervenant.<br>2. Seuls les intervenants en psychologie du sport reconnus par le CREEM peuvent donner ce service.<br>3. Pour chaque conférence, 250 $ sont déduits du montant disponible au plan d'action du groupe.<br>4. Pour les accompagnements de groupe ou d'entraîneur ou le soutien à l'entraîneur, le montant déduit du montant disponible au plan d'action du groupe devra être évaluer selon plusieurs facteurs dont le taux horaire de l'intervenant. |

# 11 - Autres services

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 11.1 Athlètes handicapés

Les associations ou clubs sportifs qui soutiennent les personnes handicapées et qui sont en lien direct avec un autre programme reconnu par le MEES, tel que les Jeux du Québec, les Olympiques spéciaux, le sport étudiant et les fédérations sportives, peuvent avoir accès au fonds pour projets spécifiques sans toutefois avoir à passer par le processus de sélection et de priorisation. Les demandes peuvent être dirigées directement à Mme Hélène Houde par courriel, à l'adresse helene.houde@urlsmauricie.com, ou par téléphone, au 819-373-5121, poste 6538.

## 11.2 Conférences

Le CREEM organise des conférences sur plusieurs sujets qui touchent les athlètes, entraîneurs, administrateurs et parents. Ces conférences se tiennent dans les pôles de services du CREEM et tous les athlètes et groupes reconnus par le CREEM y sont invités.

## 11.3 Autres demandes (groupes)

Pour tout autre demande, contactez un conseiller du CREEM, les demandes devront etre :

- Centralisée sur les besoins communs des athlètes du groupe.
- Faire partie d'une démarche du développement de l'athlète.
- Se conformer avec la philosophie d'intervention du CREEM.

ADMISSIBILITÉ

PRIORISATION

SERVICES

# SERVICES AUX ENTRAÎNEURS

# 12- Entraîneurs

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## 12.1 Entraîneurs reconnus

- Un entraîneur reconnu par le CREEM est un entraîneur qui:
  - Entraîne sur le territoire de la Mauricie* dans un sport ou une discipline reconnu par le MEES qui est soutenu dans le cadre du programme de soutien au développement de l'excellence sportive.
  - Détient une certification ou est en cours de formation avec le Programme national de formation des entraîneurs (PNCE)
  - Est affilié à sa fédération.

*Shawinigan, Trois-Rivières, La Tuque et les MRC (Mékinak et Maskinongé)

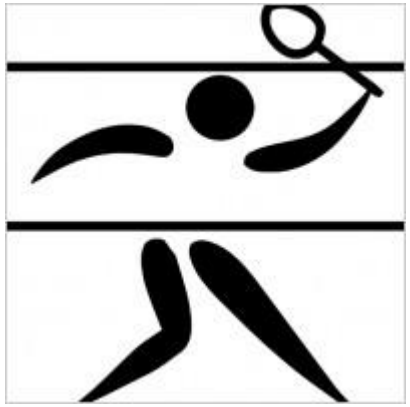

# 13. Services - entraîneurs

## 13.1 VOLET « SOUTIEN À L'ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS »

### Méthode

- En se basant sur la liste de priorisation établie par la démarche de partenariats (point 5.2), le CREEM offre aussi un programme de soutien à l'engagement d'entraîneurs. En commençant par le haut du classement, le CREEM approchera les groupes l'un après l'autre afin de déterminer s'ils peuvent avoir accès au volet « soutien à l'engagement des entraîneurs ». Les groupes sélectionnés rempliront les conditions supplémentaires suivantes :

1. Présenter un engagement écrit et signé de la fédération ou d'une tierce partie (municipale, scolaire, privée ou autre) quant au versement d'une somme équivalente aux modalités de soutien du CREEM pour soutenir l'engagement des entraîneurs du groupe ;
2. Avoir un entraîneur actif certifié niveau III ;
3. Démontrer que le club consacre déjà une partie de son budget au salaire des entraîneurs, avant le soutien du CREEM ;
4. Maintenir les préalables et les critères leur ayant permis de devenir un groupe partenaire du CREEM et de recevoir un soutien à l'engagement des entraîneurs.

### Modalités

- La somme globale réservée par le CREEM pour le soutien à l'engagement des entraîneurs est de 50 000 $. Le CREEM remettra annuellement des aides financières de 2 500 $, 5 000 $ ou 10 000 $. Les groupes sélectionnés seront soutenus pour la période de financement complète ou tant qu'ils continueront de répondre aux préalables et aux critères leur ayant permis de devenir des groupes partenaires du CREEM et de recevoir un soutien à l'engagement des entraîneurs.

# 13. Services - entraîneurs

## 13.1 VOLET « SOUTIEN À L'ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS »

### Représentation régionale

- Le choix des groupes qui recevront l'accès au volet soutien à l'engagement des entraîneurs sera fait avec un souci pour le développement du sport dans toute la région de la Mauricie. Ainsi, il est possible que certains préalables soient modifiés pour certains territoires de la Mauricie.

## 13.2 Autres services

### Accès à des spécialistes du CREEM

- Spécialistes en physiologie, biomécanique
- Spécialistes en planification/périodisation
- Spécialistes en préparation physique

### Formations PNCE et activités de perfectionnement

- 50 % des frais d'inscription peuvent être assumés par le CREEM jusqu'à concurrence de 500 $/année/entraîneur.

### Soutien aux compétitions

- Soutien financier pour les entraîneurs qui accompagnent leurs athlètes à des compétitions d'envergure canadienne et supérieure une fois par année.

DÉMARCHAGE

SERVICES

# ÉVÈNEMENTS

# 14 - Évènements - Organigramme

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

Responsable de la gouverne et des grandes orientations

Conseil d'administration du CREEM

**Niveau 1: Régional**

Formé par des représentants des villes de Trois-Rivières et de Shawinigan, de l'URLS et de l'ATR

Comité régional

**Niveau 2: Local**

Shawinigan: Comité sur le tourisme sportif et de loisir

Trois-Rivières: CREEM

Comité de développement des évènements sportifs de Trois-Rivières (CDESTR)

Comité sur le tourisme sportif et de loisir de Shawinigan

# 15 - Évènements – partage des responsabilités

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## Comité régional

- Stratégie de complémentarité régionale
- Soutien régional
- Représentation
- Gestionnaire de l'argent régional pour les événements sportifs
- Création d'outils communs
- Promotion des événements régionaux

## Comité local

- Démarchage et stratégies individuelles
- Services aux organisateurs locaux
- Création de la synergie locale
- Mise à jour des statistiques

# 16 - Comité de développement des évènements sportifs de Trois-Rivières

CREEM
CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

Le volet évènements du CREEM pour la ville de Trois-Rivières est chapeauté par le CDESTR.

## Mandat du comité évènements

- Attirer, promouvoir, soutenir et évaluer des événements sportifs majeurs à Trois-Rivières en lien avec la réalité locale et les orientations du CREEM en faisant de Trois-Rivières une destination privilégiée et reconnue pour ses innovations et développements dans le secteur sportif.
- Conseiller le C.A sur les mesures à prendre face aux événements sportifs en lien avec les objectifs stratégiques.

## Objectifs généraux

- Provoquer la tenue d'événements sportifs qui maximisent les retombées dans la communauté;
- Accompagner les organisateurs d'événements sportifs dans les activités de démarchage, d'organisation et d'évaluation de leur événement;
- Être reconnu comme destination privilégiée pour tenir des événements sportifs d'envergure de qualité supérieure;
- Reposer les décisions du Comité sur des données justes et validées;
- Agir en cohérence avec le milieu

# 17 - Programme d'assistance financière pour les évènements majeurs de sport et de loisir de Trois-Rivières

CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## Nature du programme

En mettant à la disposition des promoteurs un soutien financier complémentaire, le Comité de développement des événements sportifs de Trois-Rivières vise à faciliter le travail des promoteurs (de Trois-Rivières et de l'extérieur de Trois-Rivières) d'événements majeurs de sport et de loisir tant dans leur démarche pour l'obtention des événements que pour leur réalisation.

## Les objectifs spécifiques du programme

Par ce programme d'assistance financière, le « Comité » vise à :

- susciter, stimuler le dépôt de la candidature de Trois-Rivières dans le milieu du sport et du loisir pour l'obtention d'événements majeurs;
- contribuer à l'élaboration des dossiers de mise en candidature, soutenir les promoteurs et les organisateurs dans le cheminement de leur candidature et à travers le processus de sélection s'il y a lieu;
- fournir aux promoteurs ou aux organisateurs un soutien financier et logistique afin de favoriser le succès de l'événement.

## Les champs d'activités reconnus et l'envergure de l'événement

Les activités de loisir et de sport sont reconnues. Pour être considéré comme événement sportif, le sport doit être reconnu par Sports Québec ou par l'un des partenaires du CREEM. Cela inclut les compétitions, camps d'entraînement, championnats, tournois, ainsi de suite. Seuls les événements d'envergure provinciale et supérieure seront considérés. Sont exclus : les congrès, colloques, séminaires, jamborees et les activités de levée de fonds.

# 17 - Programme d'assistance financière pour les évènements majeurs de sport et de loisir de Trois-Rivières

CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENTS DE LA MAURICIE

## Les conditions d'admissibilité

Pour être admissible au soutien financier du « Comité » les projets et les promoteurs doivent répondre obligatoirement à toutes les conditions suivantes :

- l'organisme promoteur de l'événement doit être une corporation sans but lucratif;
- l'événement doit être une activité de sport ou de loisir;
- l'événement doit être un rassemblement de niveau provincial ou supérieur;
- l'événement doit se dérouler sur le territoire (en tout ou en partie) de la Ville de Trois-Rivières;
- l'événement doit s'adresser aux jeunes de moins de 18 ans et/ou à une clientèle étudiante, c'est-à-dire avoir la majorité de sa programmation d'activités qui s'adresse à cette clientèle. Dans le cas contraire, le promoteur de l'événement pour adulte doit faire la démonstration hors de tout doute au « Comité » (engagement écrit), qu'il fera un legs financier ou matériel important à un organisme local de sport ou de loisir de même nature que l'événement et que cet événement est sanctionné par la Fédération québécoise ou l'Association canadienne de la discipline (sport et loisir) concernée.
- pour les événements récurrents, le promoteur de l'événement doit démontrer la réalisation d'innovations par rapport aux années antérieures, lesquelles innovations doivent avoir des impacts importants sur la participation, ou les retombées médiatiques, financières, autres.

## Rencontre avec les membres du comité

Suite au dépôt de son projet, le ou les promoteurs seront invités à présenter leurs dossiers aux membres du « Comité ». Dans le cas où le « Comité » accepte de soutenir financièrement le projet, l'entente se finalisera par la signature d'une lettre d'engagement du promoteur.